

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°3 - Affaire 22S0010 - Lot 2 : Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives

N° : VA_DEC2026_490

Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-5 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société WEX EUROPE SERVICES, à PARIS (75001), un avenant n°3 au lot 2 « Fourniture de carburant au moyen de cartes accréditives » relatif au marché n°22S0010 Fourniture de carburant 2022-2026, afin de prendre en compte l'augmentation du montant maximum annuel de l'accord-cadre en sa période 4 suite aux circonstances imprévisibles de l'évolution exceptionnelle des cours du pétrole causée par les conséquences du conflit iranien sur l'approvisionnement mondial et les prix du carburant.

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

En conséquence :

Montant maximum annuel initial du marché : 133 333,33 € HT (160 000,00 € TTC) ;

Montant de l'avenant n°3 : plus-value de 33 333,33 € HT (40 000,00 € TTC) ;

Nouveau montant maximum annuel du marché : 166 666,66 € HT (200 000,00 € TTC).

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.6 CTM

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 3 juillet 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-225844-AU-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 16 juillet 2026

N° : VA_DEC2026_490
(PROJET : VA_PROJDEC_14722)

1/2

